

Inclure la réalité des hommes dans la prestation des services sociaux et de santé au Québec

Afin d'aider les hommes dans leur démarche de changement et
promouvoir une société égalitaire et sans violence

Mémoire présenté au comité ministériel sur
la prévention et l'aide aux hommes du Ministère de la Santé et des Services
sociaux du Québec

Avril 2003

Rédaction : Pierre Turcotte, Ph.D.

Ont collaboré à la rédaction de ce mémoire :

Jean Bélanger (AVIF, Châteauguay)

Daniel Blanchette (CAHO, Lanaudière)

Robert Cormier (CHOC, Laval)

Geneviève Landry (Entraide pour hommes, Beloeil)

Yves C. Nantel (SAC Service d'aide aux conjoints , Montréal)

Jean-Pierre Proulx (Ressource pour hommes, Granby)

Mario Trépanier (Via l'anse, Valleyfield)

Jean-François Vézina (GAPI, Québec)

TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE	4
-----------------	---

PREMIÈRE PARTIE :

DE L'INTERVENTION AUPRÈS DES « HOMMES VIOLENTS » AU RÉSEAU D'AIDE AUX HOMMES POUR UNE SOCIÉTÉ SANS VIOLENCE

1.1 Contexte historique de l'intervention auprès des « hommes violents ».....	5
1.2 La violence conjugale : le contrôle social comme réponse à un problème socialement construit dans les rapports sociaux de sexe	6
1.3 Des services pour « conjoints violents » en réponse au mouvement des femmes	7
1.3.1 L'intervention d'abord centrée sur la responsabilisation	7
1.3.2 L'aide aux hommes s'appuyant sur leur potentiel de changement	10
1.4 La prévention de la violence conjugale auprès des hommes et la promotion des rapports égaux	12
1.4.1 La mise en place de services de prévention	12
1.4.2 L'implication dans la communauté	14
1.5 La socialisation de genre des hommes comme source de la violence masculine : de l'aide individuelle aux hommes au changement social	15

DEUXIÈME PARTIE :

RECOMMANDATIONS

A. Volet consolidation de l'intervention	20
B. Volet promotion	21
C. Volet développement et prévention	22
CONCLUSION	27
ANNEXE I : Nos valeurs	29
ANNEXE II : Présentation de notre réseau	33
RÉFÉRENCES	38

Préambule

Distingué-e-s membres du comité,

C'est avec enthousiasme que l'association à **cœur d'homme**, réseau d'aide aux hommes pour une société sans violence, qui regroupe 24 organismes communautaires québécois répartis dans 13 régions administratives, dédiés à l'intervention auprès des hommes en violence conjugale, accepte de participer aux travaux de votre comité visant à analyser les besoins des hommes en termes de services sociaux et de santé.

À chaque année, nous accompagnons des milliers d'hommes dans leur démarche visant à sortir la violence de leur vie. Nous partageons vos préoccupations concernant les difficultés actuelles des garçons dans le système scolaire, les taux de suicide élevé chez les hommes québécois et les détresses vécues par ces derniers lors des ruptures d'union : il s'agit pour nous de réalités auxquelles nos organismes membres sont confrontés quotidiennement.

Nous faisons nôtre votre description du contexte du sondage envoyé aux organismes québécois concernés par la réalité des hommes, notamment quand vous soulignez que depuis près de 25 ans, la réalité des hommes constitue une préoccupation : plusieurs d'entre nous étions membres de ces premiers groupes d'hommes. L'existence même de votre comité constitue pour nous à la fois un moment historique et un rendez-vous unique pouvant permettre de faire un grand pas dans l'amélioration non seulement de la santé des hommes, mais aussi au niveau de la promotion de rapports égaux entre les personnes.

Ce dont nous témoignons ici, c'est ce que nous avons appris sur les hommes, y compris pour nous-mêmes, à savoir la richesse de la qualité humaine de l'homme quand il se risque à sortir du rôle de domination prescrit par la masculinité traditionnelle. Car c'est à travers cette expérience de démarche de changement que nous avons avec eux participé à l'émergence de modèles masculins s'appuyant sur des valeurs de respect et d'égalité avec les femmes et les jeunes, et de coopération avec les autres hommes.

PREMIÈRE PARTIE

De l'intervention auprès des « hommes violents » au réseau d'aide aux hommes pour une société sans violence

1.1 Contexte historique de l'intervention auprès des « hommes violents »

Nous aimerions tout d'abord situer historiquement l'intervention sociale en violence conjugale auprès de la clientèle masculine.

Ce que l'on entend par violence conjugale est une construction sociale ayant amené la criminalisation d'une des formes de la violence faite aux femmes dans notre société. En obtenant que les cas d'agression entre hommes et femmes dans la vie privée (la vie domestique) soient traités selon les mêmes règles que ceux de la vie publique, le mouvement des femmes a fait de la violence conjugale un concept illustrant les inégalités de pouvoir dans les rapports sociaux de sexes. Le phénomène social des chicanes de ménage est passé de problème domestique vécu par des femmes au foyer au statut de problème social.

À cet égard, nous avons vu que la criminalisation de la violence conjugale a été la principale réponse sociale à un phénomène jusque-là toléré par la société, se traduisant au Québec par des services sociojudiciaires¹ de responsabilisation des agresseurs.

¹ Au Québec, les services en violence conjugale sont qualifiés de « sociojudiciaires » compte tenu qu'il y a, au niveau des agresseurs, concomitance ou complémentarité de services sociaux (responsabilisation) et judiciarisation des actes criminalisables.

En d'autres termes, les luttes politiques du mouvement des femmes pour une plus grande égalité de traitement dans la vie privée et pour la dénonciation de cette forme particulière de violence cachée derrière le secret des portes closes des foyers sont passées par l'utilisation du système pénal.

La réponse sociale de l'État et des acteurs sociaux impliqués dans ce problème social s'est par la suite inscrit, à travers les énoncés de politiques, dans la logique du contrôle social qui se manifeste en modes pénal (judiciarisation) et thérapeutique (intervention sociale de responsabilisation auprès des agresseurs, protection et accompagnement psycho-social auprès des victimes).

Notre pratique en violence conjugale auprès de la clientèle masculine a d'abord été centrée sur la résolution du problème et la responsabilisation. Notre façon de percevoir et de comprendre le comportement de ces hommes devenant plus complexe, notre intervention se caractérise maintenant par la relation d'aide et ce, tant au niveau de la construction du lien thérapeutique qu'à celui de l'intervention clinique. Nous faisons la nette distinction entre la personne et le problème qu'elle porte et nous lui reflétons dès le départ son pouvoir d'agir différemment.

1.2 La violence conjugale : le contrôle social comme réponse à un problème socialement construit dans les rapports sociaux de sexe

Le mouvement féministe a introduit un nouveau paradigme dans la compréhension du problème de la violence conjugale. Ce paradigme démontre que cette violence est construite socialement et qu'elle traduit des rapports sociaux de sexes : la violence conjugale est une violence sexiste. Avant 1975, on parlait du phénomène des femmes battues et on considérait généralement qu'il s'agissait d'une perte de contrôle de celui qui agressait; que cette perte de contrôle était souvent due à la provocation de la victime. On blâmait la victime; on la consolait et on tentait de raisonner l'agresseur.

On parlait de « drame passionnel » – on en parle encore en ces termes aujourd’hui d’ailleurs dans les médias – ce qui déresponsabilise les auteurs de l’agression et ramène à la fatalité de l’expression pathologique des émotions.

Le nouveau paradigme développé par le mouvement des femmes est de voir que la violence est non pas une perte de contrôle, mais un exercice de contrôle : une décision d’agir sur l’autre pour la contraindre afin que la personne qui utilise la violence retrouve le contrôle sur la situation (et sur la victime).

Ainsi, on inverse le paradigme : au lieu de blâmer la victime, on blâme l’agresseur. C’est ce qui a permis par la suite de construire le problème social d’abord en fonction du vécu de la victime, et bien sûr d’induire le type de réponse sociale : le contrôle social - de type pénal ou thérapeutique (Turcotte, 1997).

1.3 Des services pour « conjoints violents » en réponse au mouvement des femmes

1.3.1 L’intervention d’abord centrée sur la responsabilisation

Il est important de rappeler que depuis plus de 20 ans, des hommes s’interrogent sur la condition masculine et agissent pour mettre fin à la violence. En effet, les premiers services d’aide pour « conjoints violents » au Québec sont issus, pour bon nombre d’entre eux, des groupes de condition masculine du début des années 1980 qui s’étaient regroupés autour de collectifs comme *Hommes-Info*, le *Collectif masculin contre la violence domestique* et *Coeur-Atout* (Rondeau, 1989, p. 5).

Ainsi les premiers groupes de thérapie au Québec sont mis en place à Montréal vers 1982 (*PRO GAM*), puis à Laval (*CHOC*) et Sherbrooke (*Le Seuil de l'Estrie*) en 1985. À Québec, un collectif masculin met d'abord sur pied un centre de ressources pour hommes – *L'Autonhommie* – qui développera quelques années plus tard le groupe d'aide pour personnes impulsives ayant des comportements violents, le *GAPI*, l'actuelle ressource en violence conjugale pour la clientèle masculine dans la région de Québec.

Ces ressources ont été créées par ces militants de la condition masculine et ce, suite à leur réflexion sur leur vécu d'hommes. Citons à ce sujet l'un des fondateurs du groupe *hom-info* et un des pionniers de l'intervention en violence conjugale auprès des hommes, Jacques Broué :

Le féminisme est venu mettre des mots sur ce qui brimait les femmes de l'intérieur et de l'extérieur. Ces mots nous ont touchés. Certains se sentirent coupables, d'autres refusèrent cette analyse de leur rapport avec les femmes et d'autres encore se perçurent comme des alliés de cette lutte... En cinq ans, la pensée du collectif *hom-info* est passée du silence à la culpabilisation, de la culpabilisation à l'affirmation d'une parole qui analyse la condition masculine avec lucidité, tendresse et compréhension. Nous voici au cœur du défi : parler aux hommes de la face cachée de l'homme qui nous habite [...] Nous cherchons à être des hommes qui se plaisent dans leur peau d'homme, dans leurs émotions et dans leurs relations sans le recours à la domination. Nous nous accordons aussi le droit de chercher, de nous tromper, de recommencer, de n'être pas parfaits et de progresser. (Broué, 2002 : 130-131)

Avec l'aide de chercheurs universitaires comme le professeur Gilles Rondeau de l'École de service social de l'Université de Montréal, ces groupes entrent en contact avec les initiateurs de plusieurs programmes existant déjà au Canada anglais et aux États-Unis. Ils se regroupent en 1988 autour d'un organisme provincial, l'ARIHV, une association s'identifiant comme étant celle des ressources intervenant auprès des « hommes violents ». L'ARIHV adoptera la contribution de l'analyse féministe selon laquelle la violence conjugale trouve son origine dans l'inégalité de pouvoirs entre les hommes et les femmes.

En obtenant que les cas d'agression entre hommes et femmes dans la vie privée (la vie domestique) soient traités selon les mêmes règles que ceux de la vie publique, le mouvement des femmes a fait de la violence conjugale un concept illustrant les inégalités de pouvoir dans les rapports sociaux de sexes. Le phénomène social des chicanes de ménage est passé de problème domestique vécu par des femmes au foyer au statut de problème social.

C'est dans ce contexte que l'ARIHV s'inscrira dans la réponse sociale à la violence faite aux femmes et partagera les objectifs des politiques sociales liées à la violence conjugale.

Ainsi, l'ARIHV participera activement à l'élaboration du document ministériel *Intervention auprès des conjoints violents: Orientations* (M.S.S.S., 1992). Cette politique souligne l'importance d'affirmer le caractère criminel de l'agir de violence au sein même du processus thérapeutique:

En tant qu'intervention spécifique différente des services judiciaires et correctionnels, l'intervention auprès des conjoints violents doit tenir compte du caractère criminel de la violence conjugale [...]. Dans ce sens, les services offerts aux conjoints violents ne doivent pas être considérés comme une alternative aux sanctions pénales (QUÉBEC, 1992, p. 15-16).

En s'appuyant sur cette analyse, l'intervention auprès de « conjoints violents » s'est d'abord située dans le paradigme du contrôle social, ce qui a eu pour effet de s'en tenir à une interprétation morale de l'interaction hommes/femmes au sein du couple. Cette logique de contrôle social marquée du seul objectif de la « responsabilisation des agresseurs » sera reprise en 1995 par la Politique gouvernementale (Québec, 1995) où l'on prescrit une intervention auprès des « conjoints violents » orientée d'abord et avant tout sur la responsabilisation des agresseurs en vue de la protection des victimes :

L'intervention auprès des conjoints violents doit viser la responsabilisation de l'agresseur face à ses attitudes, ses paroles et ses comportements violents. Elle doit se faire en complémentarité avec le travail accompli auprès des victimes et des enfants. La promotion de rapports égalitaires et exempts de domination, entre les hommes et les femmes, doit y occuper une place centrale. Un suivi systématique [...]

permettra de vérifier l'efficacité du traitement reçu [...] De ce suivi dépend, en bonne partie, la sécurité et la protection des victimes. (Québec, 1995 : 54).

1.3.2 L'aide aux hommes s'appuyant sur leur potentiel de changement :

Depuis les cinq ou six dernières années l'expertise en intervention auprès des hommes ayant des comportements violents s'est orientée davantage sur la solution que sur le problème, résultant d'une compréhension plus complexe de la problématique.

En effet, suite aux travaux exploratoires de Dulac (1997, 1999) sur la demande d'aide vécue au masculin et des recherches récentes sur l'importance de l'alliance thérapeutique comme facteur de persévérance en thérapie (Rondeau et al., 1999), l'intervention tient maintenant davantage compte du vécu des hommes qui entreprennent une démarche pour violence conjugale et de leur désir fondamental de changer. Une récente thèse en service social portant sur le processus de changement chez 40 clients masculins en violence conjugale illustre d'ailleurs, à partir des témoignages de ces hommes, que la qualité du lien thérapeutique constitue une préoccupation des intervenants dès les premiers contacts :

Lors de la phase d'accueil, la perception du problème de cette clientèle se modifie. À travers la co-construction d'un lien thérapeutique vécue par une relation interpersonnelle thérapeute/client très généralement perçue comme positive, les répondants en arrivent tout d'abord à la reconnaissance du problème. La qualité de ce lien thérapeutique sera déterminante pour le passage à l'autre étape du processus d'aide, à savoir l'intégration dans un groupe de thérapie. (Turcotte, 2002 : 6).

Cette nouvelle orientation va dans le même sens que d'autres recherches au États-Unis. Par exemple, Murphy et Baxter (1997) soulignent que, dans les programmes d'intervention auprès des conjoints violents axée uniquement sur la responsabilisation, l'attitude de confrontation directe et intense de thérapeutes hostiles et critiques des clients, a pour effet d'augmenter involontairement les défenses du client et de renforcer la croyance de ce dernier que les relations humaines sont basées sur l'influence coercitive.

Comme le mentionne Tremblay (1996), entrer en relation d'aide avec un client dont le comportement s'inscrit dans un problème amenant la réprobation sociale (inceste, violence conjugale, viol, etc.) nécessite plus que jamais que le/la thérapeute considère d'abord le client comme une personne et pas seulement comme problème

Ces auteurs suggèrent que des stratégies thérapeutiques orientées vers une attitude compréhensive et d'accueil du client par le thérapeute augmentent la motivation et la bonne disposition du client face au changement. Certains organismes membres de notre association ont depuis quelques années signifier leur orientation centrée sur la solution entre autres en changeant leur nom. C'est ainsi que *CHOC* (Centre pour hommes oppressants et colériques) est devenu le Carrefour d'hommes en changement, le GAPI (groupe d'aide aux personnes impulsives) a maintenant comme signature : *GAPI*, un pas vers la non-violence; CAHO (centre d'aide pour hommes oppresseurs) est devenu le Centre d'aide aux hommes de Lanaudière.

C'est dans cette même logique que l'ARIHV (Association des ressources intervenant auprès des hommes violents) a changé de nom et de mission pour devenir **à cœur d'homme**, réseau d'aide aux hommes pour une société sans violence.

Sur le plan de l'intervention, nous adhérons aux grands principes de la relation d'aide développés notamment par l'Ordre des travailleurs sociaux :

- respect de la dignité de tout être humain;
- croyance en la capacité humaine d'évoluer et de se développer;
- reconnaissance de la nécessité de percevoir et de comprendre l'être humain en tant qu'élément de systèmes interdépendants et potentiellement porteurs de changement;
- respect des droits des personnes, des groupes et des collectivités;
- respect de l'autonomie et de l'autodétermination de la personne;
- reconnaissance du droit de tout individu en danger de recevoir assistance et protection selon ses besoins;
- promotion des principes de justice sociale (OPTSQ, 1995, p. 3-4).

1.4 La prévention de la violence conjugale auprès des hommes et la promotion des rapports égalitaires.

Au cours des 10 dernières années, les organismes membres ont également développé la dimension prévention et l'implication dans leur communauté. En effet, en plus d'offrir aux hommes des services spécialisés de groupe pour le traitement des conduites d'agression en contexte conjugal ou familial, nos organismes se sont mobilisés pour développer des activités de sensibilisation ou de formation, et ont développé des services de prévention pour les hommes dans leur collectivité.

1.4.1 La mise en place de services de prévention

Depuis quelques années, divers organismes membres ont ajouté des services préventifs à leur programme de base. Toutefois un seul organisme – SAC Service d'Aide aux Conjoints à Montréal– existe au Québec ayant comme mission spécifique d'offrir des services auprès des hommes en difficultés conjugales (rupture d'union, conflits de couple et hommes subissant de la violence conjugale²) afin de prévenir l'escalade de la violence. Cet organisme a joué un rôle de pionnier dans l'élargissement de l'intervention auprès des hommes, tout en se préoccupant de contrer et de prévenir la violence.

Tout comme la prémisse développée au SAC Service d'Aide aux Conjoints de considérer les hommes en difficultés conjugales comme des acteurs impliqués concrètement pour réduire et cesser la violence conjugale, ces organismes ont développé une vision plus large et une compréhension plus complexe de la violence.

² La clientèle d'hommes violentés est d'ailleurs reconnue comme réalité particulière dans la Politique gouvernementale de 1995.

L'écoute du vécu, l'accueil des réactions et des apprentissages sociaux masculins de ces hommes ont permis à ces intervenants de saisir de façon concrète le développement des rapports sexistes et inégalitaires largement prescrits par la société.

En effet, les bouleversements dans la famille joints aux efforts sociétaux accomplis au Québec pour dire non à la violence, ont amené beaucoup d'hommes à faire appel à nos services de façon plus précoce. C'est pour répondre à ces nouveaux besoins que plusieurs organismes dont les services étaient d'abord orientés vers le traitement de « conjoints violents », en sont venus à y ajouter un volet préventif, en offrant des groupes d'aide pour hommes en difficultés conjugales ou des programmes avancés de deuxième phase axés sur la socialisation masculine.

D'autres organismes, partant d'un semblable constat de l'importance d'intervenir en amont de la violence, se sont investis à offrir des services auprès des garçons et jeunes adultes. Ces services ne sont pas financés et c'est au prix de nombreux sacrifices ou financement temporaire et aléatoire qu'ils sont offerts.

L'inclusion des hommes demeure une préoccupation majeure en prévention de la violence conjugale et la reconnaissance des actions ou des services régionaux de prévention pour les hommes, demeurent à réaliser. Pour ce faire, la mise en place ou la reconnaissance de ce type de services pour les hommes nécessitent l'affirmation d'une volonté politique. Pour intervenir concrètement contre la violence il importe de rejoindre les jeunes hommes adultes, les adolescents, les hommes homosexuels, les hommes subissant de la violence conjugale, les hommes issus des communautés ethnoculturelles, les hommes en situation de crise conjugale ou suicidaires et les hommes en rupture d'union qui, selon les données statistiques du Ministère de la sécurité publique du Québec, manifestent souvent des comportements agressifs lors de la séparation et pouva+nt devenir homicides.

La prévention de la violence nécessite une remise en question des valeurs conservatrices, elle passe également par la promotion de liens de collaboration et de relations égalitaires entre les individus, peu importe leur appartenance aux groupes sociaux de sexe, d'âge, de classe, d'orientation sexuelle et d'origine ethnique.

La prévention sociale exige de plus que des lieux de soutien soient disponibles afin d'aider tous les individus à faire face de façon satisfaisante aux crises, aux pertes, aux tensions et aux transformations inhérentes à la vie en société, particulièrement dans le contexte actuel de bouleversements vécu au quotidien suite à la re-définition de la famille, des rôles sociaux de sexe et de la complexité des revendications identitaires, tant au niveau du genre, de l'origine ethnique que de l'orientation sexuelle.

1.4.2 L'implication dans la communauté

De plus, plusieurs organismes membres se sont investis dans la promotion et la sensibilisation des rapports égalitaires hommes/femmes, et se sont impliqués dans diverses instances régionales ou locales de concertation pour contrer la violence.

Ces expériences d'implication dans le milieu ont amené le développement de solidarité avec le mouvement communautaire, par exemple lors de la Marche mondiale des femmes contre la pauvreté et la violence ou dans le développement de concertation pratique et concrète pour assurer la sécurité tant des femmes que des enfants et des hommes.

Ces initiatives de concertation se sont traduites notamment par des activités communes, des protocoles de collaboration ou de transfert d'information sur la clientèle, et de projets de recherche en commun. D'autres expériences ont amené certains organismes à initier des projets intersectoriels régionaux de prévention de la violence en milieu scolaire ou dans la communauté.

Ces expériences ont permis à la fois d'élargir le champ d'intervention au-delà des stricts changements personnels afin d'œuvrer au niveau communautaire sur les valeurs sociales à la source de la violence dans la société.

1.5 La socialisation de genre des hommes comme source de la violence masculine : de l'aide individuelle aux hommes... au changement social

Les récents travaux de Dulac (1997, 1999, 2001) ont remis à l'ordre du jour l'analyse de l'aide aux hommes en partant de leur socialisation de genre d'abord développés par les premiers militants de la condition masculine. En effet, bien que les hommes constituent une clientèle à risque élevée dans plusieurs problématiques sociales comme la violence conjugale, le suicide et les toxicomanies, ce dernier constatait que très peu d'hommes consultent les services d'aide.

Les recherches exploratoires de Dulac (1997, 1999) sur la demande d'aide des hommes, s'appuyant entre autres sur l'expertise de plusieurs de nos membres, a illustré que, particulièrement à cause de leur socialisation, les hommes ne semblent pas percevoir rapidement les problèmes qu'ils vivent. Lorsqu'ils en prennent conscience, ils ne pensent pas à consulter, sinon en toute dernière instance, soit lors d'une crise personnelle ou d'une contrainte extérieure - par exemple, le départ (ou la menace de rupture) de leur conjointe.

Nous voudrions introduire au niveau de l'analyse l'application pour les hommes de l'oppression de genre issue de la société patriarcale. Si le système patriarcal est nettement opprimant pour les femmes, on peut aussi en déduire que l'emprise de ce puissant mécanisme social d'attribution des rôles de sexe s'exerce également sur les hommes.

Par exemple, les messages sociaux dominants incitent les hommes à valoriser les qualités d'indépendance et d'autonomie; mais l'indépendance à tout prix amène à l'isolement et à la création de frontières psychologiques rigides : les hommes en arrivent ainsi à entretenir avec autrui des rapports empreints de pouvoir, de distance et de contrôle. Ces rapports de domination découlant de l'attribution des rôles sociaux de sexe amènent généralement les hommes à éviter de se retrouver en situation de vulnérabilité et d'intimité.

Les rôles sociaux de sexe définissant la masculinité traditionnelle sont issus de la socialisation de genre qui, à travers des opérateurs culturels internes comme l'homophobie – la peur de ne pas être différent de l'autre genre (Duthey, 1994) – et externes comme le sexisme (le masculin est supérieur au féminin, socialement perçu comme faible), prescrit certains comportements et en proscriit d'autres (Thompson et Pleck, 1986).

Cette socialisation est imposée socialement sous forme d'une contrainte ou une tension – *gender role strain* (Pleck, 1981) – à adopter des rôles sociaux à la fois contradictoires et psychologiquement destructeurs. Les individus qui se (sur)conforment à ces rôles sociaux contraignants et malsains éprouvent des conflits de rôles de genre (*gender role conflict*, selon O'Neil, 1982).

Compte tenu de l'interdit social prescrit aux hommes de ressentir et de partager des émotions intenses avec d'autres hommes, il n'est pas rare que les hommes vivent dans l'isolement et aient du mal à reconnaître ou à exprimer des sentiments douloureux.

Leur réalité masculine et ses injonctions spécifiques, tout comme leurs besoins et leurs sentiments n'étant pas reconnus ni pris en compte, les hommes réagissent souvent en accord avec les prescriptions sociales de leur genre en développant différents maux physiques ou en dirigeant leur violence contre eux-mêmes (retrait social, toxicomanies, suicide) ou les autres (violence conjugale ou familiale).

Cette explication de la violence masculine liée à la socialisation de genre des hommes permet non seulement une vision différente du client, mais également une possibilité plus grande de rejoindre et d'aider les hommes par une compréhension des raisons fondamentales de leurs comportements, plutôt que de les juger et maintenir la réponse sociale au strict niveau sociopénal.

On comprend mieux, en tenant compte de cette socialisation des hommes, pourquoi ces derniers hésitent à demander de l'aide (Dulac, 1997). Cette absence de demande d'aide traduit des comportements émanant des normes socioculturelles qui ont été identifiées par ce que Thompson et Pleck (1986) nomment comme étant les rôles sexuels traditionnels des hommes :

Les hommes doivent être actifs et rechercher l'accomplissement, ils doivent avoir le dessus dans leurs relations interpersonnelles, ils doivent être équilibrés et indépendants... La norme la plus manifeste est la norme qui proscriit tout comportement féminin, la norme masculine prescrivant plutôt de faire des affaires, cultiver l'indépendance et la confiance en soi et développer une tendance à l'agressivité³. (Thompson et Pleck, 1986: 532)

Brooks et Silverstein (1995), dans leur recension concernant les explications à donner aux comportements dysfonctionnels des hommes, abondent dans le même sens et rapportent plusieurs hypothèses centrées sur l'identité et les rôles sexuels issus de la socialisation des hommes apportant des messages culturels ayant tendance à renforcer des comportements d'agression:

La thèse de base veut que les hommes qui sont violents ou agresseurs sexuels ne sont pas nécessairement sous-socialisés mais plutôt sur-socialisés. Les hommes qui ne sont pas violents ou qui ne commettent pas d'abus sexuels s'empêchent peut-être d'adopter ces comportements en dépit des normes de la socialisation masculine. Au lieu de focaliser exclusivement sur quelques hommes étiquetés «anormaux», les experts de la santé mentale devraient plutôt examiner la façon dont tous les hommes sont socialisés dans le sens de ces comportements d'agression.⁴ (Brooks et Silverstein, 1995 : 296)

³ Notre traduction

⁴ Id.

Comme le suggèrent ces différents auteurs, il ne s'agit plus de stigmatiser et de travailler à changer les comportements de quelques individus étiquetés « anormaux », si nombreux soient-ils, mais surtout de déconstruire la violence masculine en questionnant les aspects problématiques de la masculinité. Nous croyons qu'il faut aller au-delà de l'étiquette d'«*hommes violents* », et s'attaquer à la source de la violence afin de dépasser la seule responsabilisation individuelle de quelques individus.

La mise en application de la criminalisation de la violence conjugale a eu comme conséquence indirecte la consolidation et le déploiement de notre réseau de ressources d'aide en violence conjugale s'adressant spécifiquement aux hommes.

Bien que ce réseau offre des services aux hommes ayant des comportements violents, il représente une réponse sociale s'inscrivant dans le cadre du contrôle social qui interpelle les clients masculins comme déviants de la norme sociale d'égalité entre les sexes et du respect de l'intégrité des personnes.

Lorsqu'un homme s'inscrit dans un processus thérapeutique et qu'il se réapproprie sa démarche en participant activement à son processus de changement, il transgresse une norme importante de la masculinité: celle de demander de l'aide et d'avouer son incapacité à résoudre seul son problème. Durant l'expérience de démarche d'aide en groupe, cet homme en arrive à cesser d'utiliser la violence dans ses relations personnelles et à expérimenter des façons d'interagir sans domination.

Cette expérience thérapeutique de groupe entre hommes constitue plus que du changement personnel : elle s'inscrit dans un processus de changement non plus seulement individuel, mais social. En plus de devenir déviants des normes comportementales de la masculinité traditionnelle qui prescrit la domination, grâce à leur démarche, ces hommes deviennent également déviants de certaines normes sociales de la masculinité interdisant le dévoilement de soi, l'aveu public des côtés sombres de sa vie privée et le rapprochement entre hommes (Turcotte, 1997).

Le changement social opéré ainsi consiste en l'émergence d'une masculinité plus diversifiée et tenant compte des qualités humaines.

C'est à partir de cette analyse que, d'abord orientée vers le développement de l'intervention auprès des hommes afin de contribuer à prévenir et à enrayer la violence conjugale, la nouvelle mission de **à cœur d'homme** est axée sur le changement social, notamment en participant au développement d'un large réseau de transformation sociale prônant des rapports égalitaires et sans violence, conformément à sa nouvelle mission telle que votée lors de son Congrès d'orientation en novembre 2002 :

à cœur d'homme, réseau d'aide aux hommes pour une société sans violence, est une association qui a pour mission d'agir comme ambassadeur de ses membres afin de promouvoir, au niveau socio-politique, un réseau œuvrant en transformation sociale visant des rapports égalitaires et sans violence.

DEUXIÈME PARTIE

RECOMMANDATIONS

Nos recommandations au Comité ministériel sur la prévention et l'aide aux hommes s'inscrivent directement dans le cadre de la nouvelle mission de notre association provinciale. Tout en permettant de poursuivre et d'approfondir le travail de prévention des principaux problèmes sociaux dans lesquels les hommes se retrouvent, elles visent globalement à trouver une voie d'issue à la seule sociojudiciarisation. En élargissant l'intervention et l'aide aux hommes au-delà de la seule logique du contrôle social, elles veulent permettre de remettre en question les aspects de la masculinité traditionnelle qui peuvent être à la source de la violence masculine et développer un discours d'humanisation des garçons et des hommes.

A. Volet consolidation de l'intervention

- Que le MSSS assure la consolidation des ressources communautaires d'aide aux hommes en matière de violence conjugale.
- Que le MSSS priorise le développement de ressources communautaires d'aide aux hommes en matière de violence conjugale dans les régions ou sous-régions majeures qui sont sans aucune ressource.

- Que le MSSS assure le développement du réseau d'aide aux hommes par l'ajout, la hausse de l'accessibilité et la consolidation des ressources communautaires d'aide aux hommes.

B. Volet promotion

Comme le mentionne la Politique gouvernementale en matière de violence conjugale « la promotion consiste en des activités qui tendent à modifier les contextes politique, social, économique, culturel, environnemental et biologique afin d'accroître le bien-être des personnes et des populations. Par ailleurs, la promotion vise à ce que les personnes deviennent responsables de leur santé et de leur bien-être. » (Québec, 1995 : 32).). En ce sens, pour développer le volet de la promotion, nous recommandons les activités de prévention primaire suivantes :

- Développer une connaissance plus large de la violence et des valeurs qui la soutiennent en tenant compte non seulement des rapports hommes/femmes, mais également des rapports hommes/jeunes et hommes/hommes.
- Encourager le développement d'initiatives ou d'organismes visant la promotion de modèles masculins valorisant le respect de soi et des autres, et l'égalité entre les êtres humains.
- Valoriser socialement la demande d'aide chez les hommes.
- Promouvoir une image positive des hommes, tenant compte des différentes réalités des hommes.
- Promouvoir une « culture de paternité » chez les hommes (jeunes et adultes)
- Encourager les hommes à se préoccuper de leur santé.

C. Volet développement et prévention

Nous voulons souligner l'importance d'intervenir sur les facteurs qui précèdent l'occurrence de la violence, de la toxicomanie, du désengagement paternel et du suicide chez les hommes. Les ruptures d'union comptent parmi les situations qui peuvent aggraver l'un ou l'autre de ces problèmes. Il est également reconnu que les hommes en rupture d'union sont susceptibles de voir leur santé se détériorer de manière significative et que peu de ressources sont à même de repérer les demandes d'aide et d'intervenir auprès de ces hommes. D'autre part, la judiciarisation relativement fréquente dans les négociations pour la garde des enfants lors de ruptures d'union, constitue une forme « de triangulation plus ou moins institutionnalisée [ce qui engendre] un jeu d'alliances amenant un déséquilibre qui ne peut se conclure que par l'isolement ou la contrainte pour un des membres du couple. Dans la société actuelle où le pouvoir appartient à l'homme, l'alliance se doit de défendre la personne la plus démunie (Nantel, 2002). » Cette dualisation dans les rapports conjugaux, accentuée par la mise en place – légitime et nécessaire – de mécanismes sociaux de protection des victimes, crée un déséquilibre entre les acteurs lors de la négociation des nouveaux rapports au sein de la famille. On en arrive souvent à imposer des mesures contraignantes au père avant l'issue du procès.

Dans des cas de plus en plus fréquents, ce déséquilibre en faveur des mères est source de frustration, voire d'aliénation chez les pères qui demandent la garde et qui veulent poursuivre leur lien parental.

Voilà autant de facteurs et de symptômes très préoccupants nécessitant l'élargissement de l'aide aux hommes.

Afin de sortir de la logique où les seuls services offerts aux hommes sont des services axés sur des problèmes dysfonctionnels, ce qui entretient l'image de ce que le sociologue Germain Dulac a appelé le « mâle immoral » et qui a notamment pour conséquence d'entretenir l'ambivalence des hommes à demander de l'aide, il nous apparaît qu'il faille aller en amont de l'apparition des comportements. Il devient en effet non seulement pertinent mais urgent d'intervenir au niveau de la promotion de nouveaux modèles identitaires masculins comme le propose notamment le *Réseau Hommes Québec*.

En développant des services axés sur la prévention, tout en consolidant les services plus curatifs, nous pourrions non seulement prévenir plusieurs drames et pertes de vies humaines, mais également autoriser aux hommes le droit de dévier des normes masculines traditionnelles en les encourageant à s'occuper d'eux et de leur bien-être.

En ce sens, plusieurs organismes intervenant auprès des hommes ont commencé à offrir des services d'aide pour les garçons aux prises avec des comportements de violence dans leurs relations amoureuses. Certains programmes s'adressant aux jeunes ont été mis sur pied pour prévenir la violence (Viraj, Vers le pacifique, etc.) mais aucune reconnaissance officielle n'a été faite pour élargir le développement de tels programmes.

Aider les garçons durant la période la plus difficile pour eux dans leur processus d'intégration du rôle masculin s'avère une approche émergente des plus prometteuses.

Afin d'appuyer ces initiatives, nous recommandons :

- Élargir le financement des organismes d'aide en violence conjugale auprès des clientèles masculines afin de permettre la reconnaissance, le développement et la consolidation de programmes ou des divers services d'aide aux hommes en difficultés conjugales.
- Reconnaître, via un financement adéquat, la pertinence des services offerts par les groupes –ou programmes – en condition masculine
- Prévoir des argents neufs pour financer les programmes ou projets-pilote *jeunesse* des organismes communautaires spécialisés en intervention auprès des clientèles masculines.

Tenant compte des recherches récentes portant sur l'évaluation des programmes de prévention de la violence à l'école (Normandeau et al., 2002), nous recommandons de :

- S'assurer que les programmes de prévention s'adressant à des jeunes, tiennent compte du genre.
- Faire en sorte que les activités ou programmes de prévention jusqu'ici mis en place principalement pour les clientèles féminines, soient adaptés aux garçons et aux hommes et s'appuient sur l'expertise développée par les intervenants auprès de la clientèle masculine.
- Soutenir les organismes communautaires *jeunesse* qui développent des activités de socialisation et de promotion de rapports égalitaires.

Compte tenu de la carence actuelle de services disponibles aux hommes en difficulté dans l'ensemble des régions et de l'importance de l'accessibilité et de la disponibilité des services quand les hommes font une recherche formelle d'aide (Dulac, 1997, 2001) et en accord avec l'orientation actuelle du MSSS

de faire des CLSC la véritable portée d'entrée du réseau et les responsables publics des services sociaux et de santé de première ligne au Québec, nous recommandons :

- Que le MSSS, dans l'élaboration de ses politiques concernant les services sociaux et de santé, tienne compte de l'importance de la vie et de la réalité des hommes.
- Que le MSSS finance adéquatement l'ensemble des CSLC du Québec afin qu'ils puissent assurer le plus rapidement possible l'accessibilité des services 24/7, notamment les services de crise.
- Que tous les intervenants des programmes d'info-santé, info-social/urgence sociale, des CLSC de même que les intervenants sociaux des groupes de médecine familiale (GMF) reçoivent une formation sur la réalité des hommes dans l'intervention de première ligne.
- Que le comité interministériel de suivi sur la politique gouvernementale en matière de violence conjugale recommande aux Régies régionales la planification d'une formation sur l'aide aux hommes. Cette formation serait financée par le MSSS et offerte par les organismes qui ont développé une expertise en intervention auprès des hommes dans les régions.
- Que l'État s'assure que les hommes des minorités culturelles soient inclus dans la dispensation des services sociaux et de santé spécifiques aux minorités.
- Que le MSSS s'assure de développer des programmes de prévention, notamment dans les CLSC, s'adressant aux hommes.
- Que l'État assure le développement d'initiatives intégrées des réseaux d'hommes dans leur implication visant l'abolition des oppressions humaines et sociales.
- Que le MSSS recommande aux Régies régionales que les budgets alloués aux services aux hommes, soient placés dans la catégorie

« hommes en difficulté », à l'instar de certaines Régies (Lanaudière et Laval)

- Que le MSSS s'assure de mettre sur pied un comité provincial de suivi des recommandations du comité ministériel sur la prévention et l'aide aux hommes. Ce comité devait être composé de représentants officiels d'organismes représentatifs des services aux hommes.

Conclusion

En conclusion, nous aimerions remercier le comité d'avoir accepté de nous recevoir pour vous transmettre notre point de vue sur l'orientation que devrait prendre l'aide aux hommes au Québec.

Plusieurs politiques sociales et orientations gouvernementales ont été mises en place au Québec pour améliorer les rapports hommes/femmes et ainsi mettre fin à plusieurs détresses sociales : violence conjugale, suicide, toxicomanies pour n'en nommer que quelques-unes. Nous faisons le constat que, pour aller un peu plus loin et atteindre les buts de ces politiques, nous devons dans l'intervention sociale auprès des hommes, travailler en amont et sur les causes de ces problèmes, entre autres en questionnant certains aspects de la masculinité traditionnelle et en s'occupant davantage et mieux des clientèles masculines.

Les hommes aux prises avec ces différents problèmes sont des êtres humains à part entière; à ce titre, ils ont davantage besoin d'aide que de jugement et de contrôle. Nous réitérons l'importance, pour bien aider les hommes, de les voir comme des personnes potentiellement capables de développement, d'évolution, et donc de changement; c'est en ce sens que l'intervention sociale auprès des hommes doit s'appuyer sur les grands principes de la relation d'aide à partir de valeurs universelles comme le respect de la dignité de tout être humain et la croyance en la capacité humaine d'évoluer et de se développer (OPTSQ, 1995).

La judiciarisation et le contrôle social corrigent certains individus, et dans certains cas, elle est nécessaire et même utile. Il serait à notre avis irresponsable, dans une société socialement développée comme la nôtre, d'attendre la nécessité de judiciariser avant d'offrir une aide aux hommes en besoin. Le contrôle social seul ne permet pas de remettre en question les causes sociales qui engendrent ces problèmes. Plus que jamais nous affirmons l'importance d'agir et d'investir au niveau de la prévention et de faire reconnaître que nos organismes interviennent auprès d'une importante clientèle non-judiciarisée.

Cette synergie – prévention et intervention axée sur le potentiel de changement des personnes – constitue la base sur laquelle nos organismes s'appuient dans la réalisation de notre mission collective tant sur le plan régional que national : promouvoir, au niveau socio-politique, un réseau œuvrant en transformation sociale visant des rapports égaux et sans violence.

La prévention de la violence et l'intervention axée sur le changement social nécessitent que l'on soutienne tous les individus dans le maintien et le développement de liens satisfaisants et diversifiés avec leurs réseaux conjugal, familial et social.

La prévention a des effets bénéfiques aussi chez les hommes.

ANNEXE I

NOS VALEURS

Vers une société sans violence, égalitaire et non-oppressive

Principes et valeurs de [à cœur d'homme](#) :

La Politique gouvernementale (interministérielle) de dépistage, de prévention et d'intervention en matière de violence conjugale (Québec, 1995) situe ce problème au sein du phénomène plus large de la violence faite aux femmes. Cette politique donne une place centrale à la socialisation sexiste se traduisant par la subordination des filles et des femmes dans l'explication de la violence conjugale, de même qu'à la transmission à travers les institutions et les lois, des valeurs d'inégalité entre les hommes et les femmes:

La violence conjugale se perpétue à travers les générations par l'entremise de la socialisation sexiste. À son tour, la socialisation sexiste accroît la tolérance sociale face à la violence conjugale. (Québec, 1995 :22)

Notre association endosse cette définition du problème axée sur la socialisation de genre et la perpétuation de la violence faite aux femmes dans une société où les rapports entre les hommes et les femmes sont non seulement inégalitaires mais également empreints de domination. Nous ajoutons simplement à cette analyse que les hommes, tout comme les femmes, ont intégré les rôles sociaux de genre : on ne naît pas avec le rôle d'opresseur; on en hérite. Comme on l'a expliqué dans le chapitre précédent, intégrer le rôle d'opresseur est lié à un système de récompenses et de punitions si les hommes ne l'intègrent pas. Tout comme le rôle de victime, le rôle d'opresseur est un rôle qui déshumanise la personne, la prive d'une partie importante de ses qualités humaines.

C'est en ce sens que notre association remet en question le patriarcat – pouvoir hiérarchique, rapports oppressifs face aux femmes et rapports de compétition avec les autres hommes; inégalité d'accès aux ressources selon la classe et le genre – et s'appuie sur des valeurs pour une société égalitaire et sans violence.

Ainsi, dans lors de son Congrès d'orientation tenu en novembre 2002 à Rivière-du-Loup, les membres de **à coeur d'homme** ont réitéré leur adhésion aux principes et valeurs suivantes :

1. Notre association s'appuie et prône des valeurs humaines et égalitaires dans le respect des différences.
2. La lecture de **à coeur d'homme** repose sur une analyse sociale qui tient compte des facteurs individuels et collectifs de socialisation et de transmission intergénérationnelle de la violence.
3. Le discours de **à coeur d'homme** démontre sa foi aux changements de comportements : dissociation entre la personne et les comportements violents.
4. La violence conjugale est un problème social issu de la socialisation des hommes et des femmes et repose sur des valeurs issues d'une société patriarcale.
5. La contribution du mouvement féministe dans la constitution de la violence conjugale comme problème social est déterminante.

Notre engagement social : participer à un vaste mouvement de transformation sociale visant à mettre fin aux oppressions

En réitérant leur adhésion à ces valeurs au Congrès d'orientation de 2002, les organismes membres de **à coeur d'homme** ont également recentré leur mission fondamentale en accord avec ces principes. D'abord orientée vers le développement de l'intervention auprès des hommes afin de contribuer à prévenir et à enrayer la violence conjugale, la mission de **à coeur d'homme** vise désormais à faire davantage la promotion des rapports égalitaires et sans violence. Notre association a une solide tradition de solidarité et d'appui au mouvement de changement social.

Que ce soit en 1995 en appuyant la marche des femmes Du pain et des roses ou en 2000, par notre participation aux niveaux tant national que régional, à la grande Marche Mondiale des femmes contre la violence et la pauvreté, notre adhésion aux principes et aux structures du mouvement communautaire en atteste (adhérer aux principes du mouvement communautaire constitue d'ailleurs un critère de base pour être membre de **à coeur d'homme**).

Cette nouvelle orientation de notre mission se traduit notamment par notre participation au développement d'un large réseau de transformation sociale prônant ces valeurs à travers les engagements suivants :

- 1 En intervenant dans un mouvement global de libération des oppressions sociales et humaines.
- 2 En sensibilisant la population sur la réalité des hommes.
- 3 En prenant position publiquement en faveur de toute initiative valorisant le règlement pacifique de conflits, tant au niveau sociétal qu'au niveau interpersonnel.
- 4 En dénonçant toutes les formes de violence liées aux oppressions de sexe, d'orientation sexuelle, d'âge, de croyance religieuse, de race ou d'origine ethnique.

Il y a une dizaine d'années, notre association tenait un colloque sur les aspects cliniques et judiciaires de l'intervention sociale auprès des conjoints violents. Mme Élise Collin-Viens, directrice de la maison d'hébergement pour femmes violentées d'Anjou, panéliste lors de ce colloque, avait eu cette réflexion prophétique :

Les groupes d'aide aux conjoints violents auront à occuper une place importante dans la promotion de rapports égalitaires entre l'homme et la femme [...] Comme agents de changement social, nous devons mettre en lumière une meilleure compréhension des rapports homme/femme, la réduction des écarts sociaux et économiques entre ces derniers : n'oublions pas que la dépendance économique est un facteur de tolérance de la part des femmes dans une situation de conflit. (ARIHV, 1994 : 62-63)

C'est cet engagement social que les membres de [à coeur d'homme](#) ont décidé de prendre et qui se concrétise à travers sa nouvelle mission axée sur le changement social

Nos préoccupations sociales se traduisent par :

- la remise en question les valeurs patriarcales, notamment cette conception du pouvoir basée sur la domination envers les femmes et les jeunes, et la compétition entre hommes;
- la dénonciation de l'accès inégal aux ressources tant au niveau politique qu'économique, se traduisant notamment par l'inégalité salariale et le seuil de la pauvreté pour les familles monoparentales;
- l'appui à des mesures visant une meilleure justice sociale, notamment l'adhésion aux revendications du mouvement communautaire pour un financement de base adéquat et la reconnaissance de leur contribution essentielle au développement de la société;
- rendre les services de santé et sociaux plus accessibles aux hommes.

ANNEXE II

Présentation de notre réseau

Historique de la mise en place de notre réseau

Au début des années 1980, des organismes communautaires ont été progressivement implantés au Québec afin d'intervenir auprès des hommes en situation de violence conjugale et familiale.

En décembre 1987, lors d'une rencontre réunissant les délégués de plusieurs organismes provenant de différentes régions, il fut décidé de la mise sur pied d'une association nationale québécoise. Le but prioritaire alors visé à travers cette démarche était initialement d'obtenir une reconnaissance politique et un financement adéquat permettant aux organismes membres de mieux réaliser leurs objectifs à travers des services spécialisés reliés à leur mission sociale spécifique dans la problématique de la violence conjugale et familiale. L'A.R.I.H.V. fut fondée en juin 1988.

Notre association compte aujourd'hui 24 organismes communautaires, lesquels interviennent principalement auprès des hommes en situation de violence conjugale et familiale.

La mission de **à cœur d'homme**

à cœur d'homme, réseau d'aide aux hommes pour une société sans violence, est une association qui a pour mission d'agir comme ambassadeur de ses membres afin de promouvoir, au niveau socio-politique, un réseau œuvrant en transformation sociale visant des rapports égalitaires et sans violence.

Les objectifs de **à cœur d'homme**

- Actualiser le développement et la consolidation d'un réseau d'aide aux hommes pour la promotion de rapports égaux et sans violence.
- Regrouper des organismes communautaires autonomes à but non lucratif œuvrant principalement auprès des hommes en situation de violence conjugale sans égard au type d'union ou à l'orientation sexuelle. On entend par « principalement » que l'organisme puisse démontrer que plus de 50% de ses activités sont des interventions exercées dans le domaine de la violence conjugale.
- Faire des représentations politiques auprès des gouvernements ou d'autres organismes en accord avec les buts et objectifs de l'association et suivant les mandats octroyés par les membres en assemblée ou en consultation expresse.
- Sensibiliser la population, les gouvernements, les différents organismes et les professionnels à la problématique de la violence en milieu conjugal.
- Promouvoir la prévention de la violence conjugale auprès de la population, des gouvernements, des différents organismes et des professionnels.
- Sensibiliser la population, les gouvernements, les différents organismes et les professionnels aux méfaits et aux conséquences de la socialisation basée sur le sexisme, le patriarcat, l'homophobie et l'hétérosexisme.
- Favoriser, pour les personnes ayant recours aux services et aux activités d'un organisme membre, un degré de qualité et de professionnalisme répondant aux normes du code de déontologie de **à cœur d'homme**.
- Favoriser une concertation entre les organismes communautaires intervenant en matière de violence conjugale et familiale.
- Contribuer à la recherche de moyens de financement appropriés pour les organismes membres de l'association.
- Contribuer à la formation spécialisée et aux recherches ou études pertinentes.
- Favoriser une circulation pertinente de l'information auprès des membres de l'association et entre eux.

Les organismes membres de à cœur d'homme

Les organismes membres de à cœur d'homme sont répartis dans plusieurs régions administratives du Québec. Le tableau suivant présente les organismes membres : la région administrative, la population desservie et une brève description des services offerts y sont recensées. Il est à noter que nos services sont présents dans 13 des 18 régions administratives.

Tableau 1

Présentation des organismes membres de à cœur d'homme

Nom de l'organisme	Région administrative et population	Population du territoire desservi	Types de services
C-TA-C (Contre toutes agressions conjugales)	Bas Saint-Laurent (1) 206 611	MRC (s) - Rimouski - La Métisse - Matane - Matapédia	Intervention auprès des hommes et des adolescents violents en difficulté.
Trajectoires Hommes du K.R.T.B.	Bas Saint-Laurent (1) 206 611	MRC Rivière-du-Loup	Service de psychothérapie et intervention de groupe auprès des personnes violentes en contexte conjugal ou familial.
Le Cran...d'Arrêt	Saguenay-Lac-St-Jean (2) 286 665	Lac-Saint-Jean	Répondre aux besoins des hommes violents afin de modifier leurs comportements.
G.A.P.I. (Groupe d'aide aux personnes impulsives)	Québec (3) 645 156	Québec métro. et Portneuf	Aide et prévention aux personnes impulsives à comportement violent et contrôlant.
Accord Mauricie Inc.	Mauricie/ Bois-Francs (4) 264 251	Mauricie	Service d'intervention auprès des hommes violents et en difficulté.
Halte Drummond	Mauricie/ Bois-Francs (4) 264 251	Mrc Drummond	Centre d'aide en violence conjugale et familiale.
Homme Alternative	Mauricie/ Bois-Francs (4) 264 251	Mrc (s) de l'Érable, Arthabaska, Bécancour, une partie de l'Or Blanc	Interventions cliniques auprès des hommes et adolescents, prévention et sensibilisation.
OPTION	Montréal (6) 1 799 448	Île de Montréal	Service psychothérapeutique et groupe d'intervention auprès des hommes et femmes violents.

Tableau 3 (suite)Présentation des organismes membres de **à cœur d'homme**

Nom de l'organisme	Région administrative et population	Population du territoire desservi	Types de services
SAC Service d'Aide aux Conjoints	Montréal (6) 1 799 448	Ile de Montréal	Programmes d'intervention pour hommes en difficultés conjugales afin de prévenir la violence conjugale (conflits, rupture ...)
L'impact rivière Gatineau	Vallée de la Gatineau (7) 310 000	MRC (s) - De la Gatineau - Des collines	Centre de service en violence familiale
S.A.T.A.S. (Service d'aide et de traitement en apprentissage social) (P.I.C.V.)	Abitibi-Témiscamingue (8) 146 000	MRC (s) L'Abitibi O. Témiscamingue Rouyn-Noranda Vallée de l'or	Programme de prévention, de sensibilisation et de traitement pour contrer le problème de la violence sous toutes ses formes.
Interface Baie des Chaleurs	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11) 98 906	Chandler	Centre d'intervention sur la violence conjugale et familiale.
D'Hommes à Hommes	Chaudière-Appalache (12) 390 100	Mrc de l'Amiante	Évaluation, groupe de thérapie et d'intervention auprès des hommes violents et en difficulté
Entraide au Masculin Côte-Sud Inc.	Chaudière-Appalaches (12) 390 100	Mrc (s) de L'Islet, Montmagny, Bellechasse, Kamouraska	Évaluation, groupe de thérapie et d'intervention auprès des hommes violents et en difficulté.
CHOC (Carrefour d'hommes en changement)	Laval (13) 352 241	Laval	Programme d'aide et d'intervention aux hommes voulant modifier leurs comportements violents.
CAHO (Centre d'aide pour hommes de Lanaudière)	Lanaudière (14) 396 656	Lanaudière	Service d'aide et d'intervention confidentielle pour hommes ayant des comportements violents en contexte conjugal et familial.
A.C.C.R.O.C.(Accueil collectif des conjoints en relation oppressante et colérique)	Laurentides (15) 463 000	Basses Laurentides (St-Jérôme)	Service d'intervention thérapeutique et d'accueil des conjoints violents et colériques.
Groupe d'intervention auprès des hommes violents des Laurentides (PAIX)	Laurentides (15) 446 000	Hautes Laurentides (Ste-Agathe)	Intervention et thérapie de groupe pour hommes violents.

Tableau 3 (suite)

Présentation des organismes membres de **à cœur d'homme**

Nom de l'organisme	Région administrative et population	Population du territoire desservi	Types de services
A.V.I.F (Action sur la violence)	Montérégie (16) 1 311 500	Montérégie (Châteauguay)	Service d'action sur la violence et intervention familiale.
L'Entraide pour hommes Vallée-du-Richelieu	Montérégie (16) 1 311 500	Mrc vallée-du-Richelieu et MRC des Maskoutains	Évaluation, groupe de thérapie et d'intervention auprès des hommes ayant des comportements violents et auprès des hommes en difficulté.
Maison Le Passeur	Montérégie (16) 1 311 500	Sorel, Tracy	Service d'aide pour hommes en difficulté et thérapie pour conjoints violents en contexte conjugal et familial.
Ressource pour Hommes de la Haute-Yamaska	Montérégie (16) 1 311 500	MRC Haute-Yamaska	Services d'intervention auprès des hommes et des adolescents violents et en difficulté.
Via L'Anse	Montérégie (16) 1 311 500	Beauharnois Vaudreuil Soulanges	Services d'aide et d'intervention pour hommes ayant des comportements violents envers leurs conjointes et leurs enfants.

LES SERVICES OFFERTS PAR NOS ORGANISMES MEMBRES

Les organismes membres de **à cœur d'homme** offrent principalement deux types de services : des services d'intervention et des services de prévention.

Les services d'intervention sont effectués principalement auprès des hommes en situation de violence conjugale et familiale, en difficultés conjugales ou auprès d'hommes victimes de violence conjugale.

Les services de prévention, quant à eux, visent les hommes en difficultés conjugales, notamment ceux en situation de rupture ou vivant un conflit de couple. Diverses activités de sensibilisation de la population, de formation et de sensibilisation de groupes cibles ou d'intervenants s'ajoutent à ces efforts de prévention.

RÉFÉRENCES

- ARIHV. 1992. *Le rôle complémentaire des organismes communautaires de traitement des conjoints violents, dans une perspective globale d'action visant à prévenir et à contrer la violence faite aux femmes*. Rédaction: Claude Roy. Montréal: ARIHV, 46 p.
- ARIHV. 1994. *Les aspects cliniques et judiciaires de la responsabilisation des hommes violents en contexte de sociojudiciarisation de la violence conjugale: actes du Séminaire provincial sur l'intervention sociale auprès des hommes violents*. Montréal: ARIHV, 109 p.
- Brooks, Gary R. et Louise B. Silverstein. 1995. "Understanding the Dark Side of Masculinity: An Interactive Systems Model." *A New Psychology of Men*. sous la direction de Ronald F. Levant et William S. Pollack. New-York, Basic Books (Harper Collins), pp. 280-333.
- Broué, Jacques. 2002. « Long, le chemin ». *Blessures d'amour* (Option), p. 129-131.
- Dulac, Germain. 1997. *Les demandes d'aide des hommes*. Montréal, Université McGill (Centre d'études appliquées sur la famille), AIDRAH, 39 p.
- Dulac, Germain. 1999. *Intervenir auprès des clientèles masculines: Théories et pratiques québécoises*. Montréal, Université McGill (Centre d'études appliquées sur la famille), AIDRAH, 82 p.
- Dulac, Germain. 2001. *Aider les hommes... aussi*. Montréal, VLB, 187 p.
- Dutey, Pierre. 1994. "Des mots aux maux." *La peur de l'autre en soi*, Daniel Welzer-Lang, Pierre Dutey et Michel Dorais (éd.), Montréal, VLB, pp. 147- 196.
- Murphy, C.M. et V. Baxter. 1997. "Motivating Batterers to Change in the Treatment Context." *Journal of Interpersonal Violence*, vol.12, n° 4, pp. 607-619.
- Nadal, Marie-José. 1999. "Le sexe/genre et la critique de la pensée binaire". *Recherches sociologiques*, vol. XXX, n° 3, pp.5-22.
- Nantel, Yves C. 2002. « Au cœur de l'engrenage ». Conférence au colloque de l'équipe de recherche Hommes, violence et changement (CRIVIFF) : *Entre les services et les hommes : un pont à bâtir*, Saint-Hyacinthe le 25 octobre 2002 (document non-publié).
- Normandeau, Sylvie, Dominique Damant et Maryse Rinfret-Raynor. 2002. « Concepteurs et utilisateurs de programmes : éléments importants de la diffusion des programmes de prévention de la violence à l'école. » *Dans le meilleur intérêt des petites filles. Rapport phase II*. L'Alliance des cinq centre de recherches sur la violence, H. Berman et Y. Jiwani, (sous la direction de), Montréal, CRI VIFF, pp.118-144.

- O'Neil, James M. 1982. "Gender Role Conflict and Strain in Men's Lives: Implications for Psychiatrists, Psychologists, and Other Human-Service Providers." *Men in Transition*, K. Solomon et N. B. Levy (Ed.) New York, Plenum Press, pp.5-44.
- Option. 2002. *Blessures d'amour*. Montréal, Option, 195 p.
- Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec. 1995. *Guide pour la pratique professionnelle des travailleurs sociaux en protection de la jeunesse*. Montréal: OPTSQ.
- Pittman, Frank. 1990. "The Masculine Mystique". *The Family Therapy Networker*, vol. 14, n° 3, pp. 42-52.
- Pleck, Joseph H. 1980. "Men's Power with Women, Other Men, and Society: A Men's Movement Analysis." *The American Man*. Elizabeth H. Pleck et Joseph H. Pleck (éd.), New Jersey, Prentice-Hall, pp. 417- 433.
- Pleck, Joseph H. 1981. *The Myth of Masculinity*, Cambridge, MIT Press, 229 p.
- Québec, ministère de la Santé et des services sociaux. 1992. *Intervention auprès des conjoints violents: Orientations*. Québec: Les Publications du Québec.
- Québec, ministère de la Santé et des Services sociaux, ministère de la Justice, Secrétariat à la condition féminine, ministère de la Sécurité publique, ministère de l'Éducation et Secrétariat à la famille. 1995. *Politique d'intervention en matière de violence conjugale: prévenir, dépister, contrer la violence conjugale*. Québec: Les Publications du Québec.
- Rondeau, Gilles, S. Brochu, G. Lemire et N. Brodeur. 1999. *Les déterminants de persévérance en thérapie des conjoints violents dans les programmes qui leur sont offerts*. Montréal, CRI-VIFF, Rapport de recherche CQRS, 143 p.
- Thompson, Edward H. et Joseph H. Pleck. 1986. "The Structure of Male Role Norms". *American Behavioral Scientist*, vol. 29, n° 5, pp.531-543.
- Tremblay, Gilles. 1996. "L'intervention sociale auprès des hommes: vers un modèle d'intervention s'adressant à des hommes plus traditionnels." *Service social*, vol. 45, n° 2, pp. 21-30.
- Turcotte, Pierre. 1997. "Intervention de groupe auprès des conjoints violents et logique du contrôle social." *Service Social*, vol. 46, n° 2-3, pp. 227-239.
- Turcotte, Pierre. 2002. *Points de vue de clients masculins sur leur processus de changement face à violence conjugale*. Université de Montréal, École de service social. Thèse de doctorat, 289 p.